EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le Premier Octobre
A Dix-huit Heures Trente,

Les Administrateurs de la Société EXPAN U NORD-OUEST, se sont réunis en Conseil d'Administration au Clos de la Vaupalière – Rue Louis Joseph Gay Lussac – 76150 LA VAUPALIERE sur convocation adressée en date du 30 septembre 2025.

Administrateurs présents :

- Arnaud DEMAEGDT
- Sébastien DIERICK
- Joachim LARBI
- Thomas LEMOINE
- Jérôme PRUNET
- Mathieu RIVIERE
- Victoria WILLEPOTTE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Administrateurs absents excusés

- Claude SERERO

Assistent également :

- Etienne GROSBOIS, Responsable Juridique Réseau
- Caroline LERAY, Directrice du Développement du Réseau Régional

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMAEGDT.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Dossiers Développement du Réseau Régional
- Questions Diverses

Enfin, le Président demande au Conseil d'administration de lui donner acte de ce que chaque administrateur a pu obtenir communication de tous les documents nécessaires à son information, ce qui est fait à l'unanimité.

NOMINATION VICE PRESIDENT

L'article 18 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, un Président personne physique, et le cas échéant, un ou plusieurs Vice-Présidents, qui peuvent être élus pour la durée de leur mandat d'Administrateur et sont toujours rééligibles.

Le ou les Vice Président(s) se verront assigner la direction et l'organisation de travaux dans des domaines spécifiques relevant de la compétence du Conseil d'Administration, selon les termes de la décision du Conseil d'Administration ayant procédé à leur nomination ou toute autre délibération ultérieure du Conseil d'Administration qui viendrait modifier ses attributions.

Le Président propose de pourvoir le poste afin de sécuriser la direction de la Coopérative. Après échange entre administrateurs, il est proposé de nommer Monsieur Claude SERERO. Ce dernier, contacté par téléphone, déclare accepter le mandat qui lui est proposé.

PREMIERE DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Vice-Président :

Monsieur Claude SERERO
Né le 02 Novembre 1962 à FES (MAROC)
Demeurant 4 Avenue Sully Prud'Homme 75007 PARIS

Monsieur Claude SERERO déclare qu'il n'exerce pas plus du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration, de Membre du Directoire ou de Directeur Général, que celui prévu par la loi.

Monsieur Claude SERERO restera en fonction jusqu'à la décision contraire du Conseil d'Administration et, au plus tard, jusqu'à la cessation de son mandat d'administrateur.

Monsieur Claude SERERO, es qualité de Vice-Président assistera le Président dans la direction et l'organisation de travaux du Conseil d'Administration. Il remplacera le Président en cas de vacance de ce dernier.

Monsieur Claude SERERO ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Vice-président de la société. Cependant, il aura droit au remboursement sur état de ses frais de déplacements, frais de représentation et débours engagés à l'occasion de ses fonctions.

La décision est approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Néant

- : -

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et tous les administrateurs présents.

Arnaud DEMAEGDT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Signé électroniquement par
ARNAUD DEMAEGDT
Le 13/10/2025 à 11:36